

Nombre :

de Membres en exercice

de Présents

de Votants

Quorum

Date de convocation : 15 novembre 2023

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE VAL-AU-PERCHE
21 NOVEMBRE 2023 A 17 H 30
Liste des délibérations**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre à 17 h 30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Président.

ÉTAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET (arrivée à 17 h 45), AMELIN, AVELINE, M. HEE, MME HUET, MM. ANDRE, MAUFAY, MMES MOULIN, MOUSSET, M. POIRIER, MMES SEMELY, TURMEL, VAIL.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : MME NOIRAULT (pouvoir à MME AMELIN), MME PLESSIS (pouvoir à M. THIROUARD).

ÉTAIT ABSENT : M. ROCCA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME AMELIN.

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 20 septembre 2023
3. Jardins partagés et mise en œuvre du programme « Mieux manger pour tous » :
 - 3.1. Approbation de la convention pluriannuelle avec l'Etat,
 - 3.2. Approbation de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un délaissé de terrain de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et transfert de biens dans le cadre des jardins partagés.
4. Personnel :
 - 4.1. Création d'un poste d'animateur-jardinier,
 - 4.2. Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
5. Finances :
 - 5.1. Décision modificative n° 1 sur le Budget Primitif 2023 du budget du CCAS,
 - 5.2. Demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le budget annexe « Résidence Autonomie »,
 - 5.3. Décision modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie ».
6. Gouvernance :
 - 6.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration.
7. Informations et questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme AMELIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 20 septembre 2023

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

3. Jardins partagés et mise en œuvre du programme « Mieux manger pour tous »

3.1. Approbation de la convention pluriannuelle avec l'Etat

Arrivée Mme GEORGET à 17 h 45.

Dans le cadre de l'octroi au CCAS d'une subvention au titre du « Fonds pour une Aide Alimentaire Durable » (FAAD) pour la mise en œuvre du programme « Mieux manger pour tous », le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention pluriannuelle avec l'Etat, sur la base d'un projet évalué à 168 576 €, financé à 100 % (30 000 € en investissement et 138 576 € en fonctionnement) d'une durée de 3 ans.

3.2. Approbation de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un délaissé de terrain de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et transfert de biens dans le cadre des jardins partagés

Pour permettre la réalisation du programme « Mieux manger pour tous » visant à réduire la précarité alimentaire, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'un terrain communal où seront implantés les jardins partagés et fixe le prix de cession des biens acquis pour cette opération à 15 916.54 € (valeur nette comptable à ce jour).

4. Personnel

4.1. Création d'un poste d'animateur-jardinier

Pour le suivi et l'animation des jardins partagés en lien avec le programme « Mieux manger pour tous », le Conseil d'administration décide à l'unanimité de créer à compter du 1^{er} décembre 2023 un emploi non permanent d'animateur-jardinier.

4.2. Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Suite à la parution du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'instituer cette prime qui sera versée sur le salaire de décembre prochain.

5. Finances

5.1. *Décision modificative n° 1 sur le Budget Primitif 2023 du budget du CCAS*

Suite aux décisions prises précédemment dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous », le Conseil d'administration accepte à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Primitif 2023 du CCAS.

5.2. *Demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le budget annexe « Résidence Autonomie »*

Malgré les poursuites engagées par le comptable public de Mortagne-au-Perche pour le recouvrement des loyers, le Conseil d'administration décide à l'unanimité, pour le budget annexe « Résidence Autonomie », d'accepter en non-valeur la somme de 7 386.44 €.

5.3. *Décision modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie »*

Suite à cette admission en non-valeur, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans la Décision Modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie ».

6. Gouvernance

6.1. *Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration*

Par décisions du Président :

- n° 17 en date du 12/10/2023, il a été procédé à l'attribution d'un secours d'urgence d'un montant de 300 €, à une famille theilloise pour le paiement d'une dette de loyer au bailleur social Logissia,
- n° 18 en date du 13/11/2023, il a été procédé à la location du logement n°8.

7. Informations et questions diverses

- Monsieur le Président fait savoir que les entretiens pour le recrutement de l'animateur-jardinier auront lieu prochainement.
- Mme GEORGET, Vice-Présidente, rappelle l'utilisation qui a été faite de la dotation perçue l'an passé par le Fonds Territorial du Perche.
- Mme HUET demande où en est le projet de réhabilitation de la Résidence Autonomie. Monsieur le Président fait savoir qu'une réflexion est en cours sur le recours à un assistant à maître d'ouvrage pour le choix de l'architecte. Pour rappel, le groupe de travail constitué est composé de : M. THIROUARD, Mmes GEORGET, VAIL, MM. ANDRE, ROCCA, MAUFAY, Mmes NOIRALT, HUET.

La séance a été levée à 18 h 30.

Sébastien THIROUARD,

Président du CCAS de Val-au-Perche

